



Bulletin d'information sur la politique gouvernementale

L'action communautaire :
une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté
et au développement social du Québec

Volume 2, numéro 7

24 juillet 2003

MOT DU MINISTRE



Où en sommes-nous?

C'est avec fierté que j'ai reçu du premier ministre du Québec la responsabilité des dossiers gouvernementaux touchant l'action communautaire et l'action bénévole. Depuis, j'ai été à même de constater que les organismes communautaires possèdent les compétences et la capacité pour répondre concrètement aux besoins du milieu et constituent, en ce sens, des acteurs de choix pour le développement social du Québec. L'importance de l'engagement bénévole n'est donc plus à démontrer.

Notre gouvernement voit dans l'action des organismes communautaires une contribution alternative et essentielle pour soutenir les communautés sur la base de la participation de chacun. Récemment, différents travaux ont été réalisés afin de simplifier et d'harmoniser le soutien gouvernemental destiné aux organismes communautaires pour que ces derniers puissent répondre plus facilement aux besoins de la population.

À titre de ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, j'ai l'intention d'évaluer les actions menées jusqu'à maintenant pour proposer, au cours de l'automne prochain, des mesures concrètes qui permettront d'améliorer l'efficacité des services offerts aux Québécoises et aux Québécois. Cette démarche aura lieu dans le respect des attentes de la population et se fera en toute transparence.

Ce bulletin présente ainsi certaines des orientations qui guideront nos actions futures en matière de soutien au milieu communautaire.

Claude Bécharde

Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Sommaire

1- Des principes structurants de reconnaissance et de soutien	2	3- Une meilleure connaissance du milieu communautaire	3
2- Des pratiques simplifiées et harmonisées	3	4- Perspectives : maintenir le cap et aller plus loin	4



Le gouvernement du Québec souscrit à l'idée que les relations qu'entretiennent les ministères et les organismes gouvernementaux avec les organismes communautaires doivent reposer sur des principes ayant pour fondements le respect de l'autonomie, la transparence et la cohérence.

Voici les orientations qui nous guideront, en fonction des trois grands chantiers suivants :

- des principes structurants de reconnaissance et de soutien;
- des pratiques simplifiées et harmonisées;
- une meilleure connaissance du milieu communautaire.

1- Des principes structurants de reconnaissance et de soutien

Le soutien gouvernemental destiné aux organismes communautaires repose, dans bien des cas, sur des relations qui se sont développées au cours de plusieurs années. Cependant, les pratiques gouvernementales varient d'un ministère à l'autre et les organismes communautaires n'ont pas tous accès aux mêmes programmes de soutien et à la même reconnaissance. C'est pour cette raison que les ministères et les organismes gouvernementaux se sont employés, durant les derniers mois, à définir des critères de reconnaissance tout en mettant en œuvre des dispositifs de soutien qui s'appuient sur des principes communs.

Respect de l'autonomie des organismes communautaires

À la base de l'action gouvernementale se trouve le respect de l'autonomie des organismes communautaires qui reçoivent leurs mandats des communautés d'où ils sont issus. En ce sens, le gouvernement du Québec entend respecter l'autonomie du milieu communautaire en ne s'immisçant pas dans la détermination des missions propres aux organismes et en proposant des modes de soutien respectueux de cette autonomie. Le gouvernement du Québec entend également conserver la distance nécessaire avec les organismes communautaires qui ne dépendent pas du réseau public et qui demeurent

libres de décider des relations qu'ils entendent entretenir avec le gouvernement du Québec ou tout autre partenaire.

Pour bien asseoir cette reconnaissance, d'importants travaux ont permis de clarifier les composantes essentielles qui définissent les organismes communautaires, les organismes d'action communautaire autonome et ceux qui touchent la défense collective des droits. Ces définitions ont fait largement consensus et elles serviront de base aux programmes gouvernementaux de soutien. Les ministères et les organismes gouvernementaux ont déjà adhéré à ces critères et nous travaillerons à assurer leur intégration de façon concrète.

Des dispositifs particuliers destinés aux organismes d'action communautaire autonome

En raison de leur particularité, les organismes d'action communautaire autonome se sont vu attribuer un soutien particulier, en appui à la mission globale, sur une base triennale ou pluriannuelle. En plus de reconnaître l'importance de ce mode de soutien pour la stabilité et le développement des organismes d'action communautaire visés, le gouvernement du Québec entend poursuivre la généralisation de ce dispositif de soutien pour les organismes d'action communautaire autonome des secteurs qui ne reçoivent pas encore de soutien financier.

Du même souffle, les ministères visés par le soutien aux organismes d'action communautaire autonome poursuivront les travaux visant à mieux connaître la réalité de ces organismes, notamment celle des regroupements. Le Comité aviseur de l'action communautaire autonome continuera d'être l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec pour toute question relative aux organismes de ce secteur.

Le soutien à la défense collective des droits

Le soutien des organismes de défense collective des droits a été déplacé vers le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome qu'administre le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA). Le gouvernement du Québec entend continuer à consacrer



un tel dispositif aux organismes de défense collective des droits pour qu'ils puissent jouer leur rôle auprès des différentes instances de la société.

2- Des pratiques simplifiées et harmonisées

En plus d'assurer l'application des principes énumérés plus haut, le gouvernement du Québec entend poursuivre les efforts d'harmonisation et de simplification des pratiques administratives. Plus d'une vingtaine de ministères offrent en effet, à des degrés divers, du soutien financier aux organismes communautaires. Il existe une importante variété de pratiques et de programmes qui sont en voie d'être harmonisés depuis l'adoption de la politique gouvernementale sur l'action communautaire.

Des pratiques simplifiées

Au cours des derniers mois, les ministères visés ont débuté une vaste opération afin d'alléger les démarches que doivent entreprendre les organismes communautaires pour obtenir une partie de leur soutien financier. L'objectif était de concentrer, au sein d'une seule instance gouvernementale, le soutien financier en appui à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome, soutien qui provenait, dans de nombreux cas, de plusieurs sources.

Les résultats de cette opération sont probants : environ 3 800 organismes d'action communautaire autonome soutenus en appui à la mission globale par le gouvernement du Québec sont rattachés, sauf de rares exceptions, au ministère ou à l'organisme gouvernemental ayant la mission la plus compatible avec la leur. La grande majorité des organismes n'ont plus à faire qu'une seule demande pour obtenir leur soutien en appui à la mission globale.

Cela simplifie les pratiques administratives et permet une plus grande cohérence sur le plan des pratiques de financement pour les organismes d'un même secteur. Nous serons donc en mesure d'évaluer plus concrètement les besoins de ces différents secteurs.

L'harmonisation : un cadre de référence sur les balises nationales

Par ailleurs, dans le but d'uniformiser les pratiques des ministères, un cadre de référence sur les balises nationales a été élaboré. Ce document a fait l'objet d'importants travaux qui ont permis de définir les normes concrètes d'application des principes devant régir les relations qu'entretiennent les ministères et les organismes gouvernementaux avec les organismes communautaires.

Il s'agit d'un document important qui devrait être adopté au cours des prochains mois.

3- Une meilleure connaissance du milieu communautaire

Le milieu communautaire est riche d'une exceptionnelle diversité qui se traduit dans des besoins multiples variant beaucoup d'un secteur à l'autre. Pour assurer que le soutien gouvernemental soit optimal, nous devons approfondir nos connaissances de ce milieu afin de dégager les orientations qui détermineront la forme de ce soutien durant les prochaines années. Des outils nous permettent déjà de mieux saisir cette réalité. Ils accompagneront notre démarche.

Un portrait du soutien gouvernemental accordé au milieu communautaire : transparence et cohérence

La mise en œuvre de la politique gouvernementale sur l'action communautaire a permis de constituer un portrait du soutien gouvernemental en détaillant les sommes reçues par chacun des organismes communautaires soutenus par le gouvernement du Québec. Les données sur le soutien en appui à la mission globale peuvent être consultées dans le site Internet du SACA pour l'exercice 2002-2003. Les données sur les autres modes de financement, ceux par entente de service et par projets, seront disponibles dans le site à l'automne 2003. Cet outil permettra d'établir les profils de financement actuels des organismes pour déterminer les cibles d'octroi des prochaines années, en respectant le principe d'équité.



Portraits régionaux

Nous entendons également dresser des portraits régionaux qui nous permettront de déterminer plus clairement quelles sont les particularités de chacune des régions et quels sont les besoins particuliers des organismes communautaires qui y œuvrent. Le SACA mettra sur pied un groupe de travail auquel seront conviés les ministères et les organismes gouvernementaux visés.

Soutien à la recherche

Le milieu de la recherche foisonne de démarches qui visent à approfondir certaines réalités du milieu communautaire. Ces travaux sont souvent méconnus et leurs résultats insuffisamment exploités. Afin de documenter davantage les aspects du milieu communautaire qui apparaissent névralgiques, le SACA, en collaboration avec le ministère du Développement économique et régional (mission Recherche, Science et Technologies), entend notamment faciliter le transfert des résultats de certaines recherches universitaires vers les organismes communautaires. De plus, par le Programme de soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome, le SACA appuiera les démarches d'organismes communautaires dans le domaine de la recherche.

Conditions de travail en milieu communautaire

Des travaux seront effectués en collaboration avec des organismes du milieu pour mieux connaître les conditions de travail au sein des organismes communautaires, notamment la réalité des femmes qui constituent 80 % de la main-d'œuvre de ce milieu. Le SACA soutient notamment des travaux effectués en ce sens par certains organismes communautaires.

Besoins en formation

Dans le but de contribuer à la réflexion sur les besoins de formation en milieu communautaire et pour déterminer quels sont les moyens les plus pertinents à mettre en place pour les appuyer, le SACA entreprendra des démarches afin de tracer le portrait des besoins de formation et de perfectionnement requis ainsi que des dispositifs de formation pertinents et déjà disponibles.

Soutien à l'action bénévole

En concertation avec les représentants du milieu et du gouvernement, un groupe de travail devra déterminer quelles sont les principales pistes de solution qui permettraient de répondre de façon maximale aux besoins exprimés par le milieu bénévole. Par ailleurs, ce groupe de travail pourrait être interpellé par d'autres mesures prévues dans les Orientations gouvernementales en matière d'action bénévole, comme l'élaboration d'un programme qui permettrait de faciliter l'engagement bénévole des employés de l'État et l'élaboration d'un code d'éthique afin d'établir les balises de l'action des organismes publics et parapublics en matière d'utilisation des ressources bénévoles.

Soutien aux démarches d'évaluation

L'évaluation est une démarche à la fois utile et structurante pour l'intervention des organismes communautaires. Sans vouloir s'immiscer dans les pratiques d'évaluation de ces derniers, le gouvernement du Québec entend appuyer les démarches du milieu visant à faciliter l'accès à des programmes d'évaluation, pour et par les organismes communautaires.

Bulletin SACAction.com

Cette nouvelle publication du SACA cherche à informer le grand public sur différentes réalités propres au milieu communautaire. Les sujets de ces bulletins Internet seront variés et permettront d'approfondir les connaissances sur des aspects précis du monde communautaire.

4- Perspectives : maintenir le cap et aller plus loin

On le voit, le gouvernement du Québec a recentré son action afin d'assurer un soutien plus efficace aux organismes communautaires. Ce sont là les bases sur lesquelles nous entendons poursuivre les travaux.

Pour atteindre les objectifs de reconnaissance, d'harmonisation et de simplification, le gouvernement du Québec élaborera un plan d'action consolidé qui



présentera les perspectives d'action afin de mieux soutenir et accompagner le milieu communautaire. Ce plan d'action, dont le dépôt est prévu pour l'automne prochain, fera état des mesures que le gouvernement du Québec entend prendre pour atteindre ses objectifs.

Nous poursuivrons également nos efforts visant à mieux connaître les réalités des organismes communautaires, et ce, afin de bien saisir leurs besoins et de cibler efficacement le soutien gouvernemental.

Les prochaines étapes seront donc :

- le dépôt du plan d'action gouvernemental consolidé;
- l'adoption du Cadre de référence sur les balises nationales;
- la finalisation de l'opération de concentration et de transfert du soutien financier en appui à la mission globale des organismes présentement sans port d'attache et ceux du secteur de la famille;
- la continuation de la publication d'un nouvel outil d'information, le bulletin *SACAction.com*.





Le Bulletin d'information sur la politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* est publié par la Direction des communications du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille pour le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA), à l'intention des organismes communautaires.

Coordination

Daniel Jean
Directeur général du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec

Rédaction

Patrick Brunelle

Collaboration

Karine Thibeault
Marie-Josée Ouellet
Ginette Drouin-Busque

Révision linguistique

Danièle Maranda-Aubut

Édition

Hélène Grenier

Infographie

Martin Morissette

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
3^e trimestre 2003
ISSN 1703-0909
© Gouvernement du Québec, juillet 2003

N° poste Canada : 40675091

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec le :

Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec
430, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 2J5

Téléphone : région de Québec : (418) 646-9270;
ailleurs au Québec, sans frais : 1 800 577-2844
Télécopieur : (418) 644-5795
Courriel : saca@saca.gouv.qc.ca
Internet : www.messf.gouv.qc.ca